

Vous lisez là le premier Flash Cadres de 2013. En 2012 nous avons fêté les 30 ans de notre bi mensuel. Voilà, nous sommes donc dans notre 31^{ème} année. Alors en ce début

2013, quoi de neuf ? Molière, disait Sacha Guitry, Medef dit Flash Cadres !

Non content d'avoir obtenu 20 milliards d'euros octroyés au nom de la compétitivité, il veut aussi l'accord des syndicats sur un texte qui taille en pièce le Code du travail. Pouvoir licencier plus vite, plus facilement, moins cher et sans contrôle !

La CGT continue à trouver ces demandes inacceptables et n'a donc pas signé.

Bonne nouvelle quand même : c'est une belle couleur que le rouge ! Les salariés des TPE qui ont placé la CGT le disent : 29,54% pas mal du tout ! Le second syndicat est à 19,26%. Un territoire à investir, parce que derrière la couleur, il y a les actes...

Quoi de neuf encore ? Pour nous cadres du secteur des activités Postales et de Télécommunications, comme dans les autres secteurs sans doute : l'entretien d'évaluation. Ça y est, la campagne est lancée, c'est la course, faut qu'ils soient faits rapidement, et bien faits, indispensable pour pouvoir lancer les promotions, calculer les primes... Au pas de charge ! Non seulement c'est une période stressante d'un point de vue psychologique pour de nombreux salariés, mais c'est une lourde charge de travail aussi pour les cadres...

On vous en a parlé en 2012, on vous en reparlera en 2013.

L'équipe de rédaction du Flash Cadres vous souhaite une très bonne année 2013 !



Branche Poste

Tout ça pour ça ?!

Le projet d'accord « qualité de vie au travail à La Poste » a été soumis à signature aux organisations syndicales. C'est la **première fois** depuis longtemps que La Poste propose un accord concernant les métiers, pour tous les postiers. Mais tant d'un point de vue des mesures immédiates que de la prise en compte des attentes de toutes les catégories de postiers, nous sommes loin du compte.

Ainsi, les mesures pour l'encadrement n'amènent pas d'amélioration des droits et garanties collectives. Pire, selon La Poste, la prise de responsabilités l'emporte toujours sur la reconnaissance et surtout les moyens de l'exercer.

Qu'il s'agisse de la formation comme du tutorat c'est un habillage de la même stratégie d'entreprise que l'on retient, au mépris des conséquences sur les personnes. Enfin, fixer l'ouverture de négociation sur les cadres au mois d'avril apparaît contraire aux attentes exprimées par les cadres eux-mêmes lors de la consultation nationale CGT.

Mobilisés

A l'initiative de la **CGT**, les syndicats CFDT, FO, SUD et UNSA ont appelé les cadres de la Direction Opérationnelle Courrier de la Gironde à une Assemblée Générale le 20 décembre pour s'opposer au projet territorialisation. Ce projet, rejeté unanimement, prévoit une réduction des plaques courrier de 24 à 11. Les OS ont dénoncé l'absence de négociation, la précipitation l'opacité, le manque de respect vis-à-vis des cadres et la rupture entre encadrants et dirigeants. Ils ont décidé de boycotter toutes les instances locales sur cette réorganisation.

La majorité des encadrants ont des inquiétudes légitimes sur leur avenir professionnel, les moyens octroyés et les conséquences pour le personnel d'exécution. Ils ont décidé de poursuivre et élargir l'action unitaire dès le mois de janvier. Une rencontre intersyndicale a été programmée pour janvier.

Branche Télécoms

La CGT signe l'accord sénior

Le texte améliore le dispositif existant pour les fins de carrière à FT/Orange et la CGT aura pesé pour beaucoup à l'appui des 3 500 signatures recueillies auprès du personnel pour notamment permettre à ceux qui souhaitent « lever le pied » et quitter l'entreprise, de le faire dans les meilleures conditions possibles.

La CGT, vigilante, sur les conditions de travail de ceux qui restent et sur le devenir de l'entreprise, a cependant émis des réserves sur l'emploi. Elle propose aux salariés, dont les cadres de s'inscrire dans la campagne engagée pour le remplacement de tous les temps libérés et la réintégration des activités sous traitées avec des recrutements correspondants.

Recenser précisément les besoins dans chaque service est une première étape indispensable.

Le compte n'y est pas!

Les négociations sur les minima salariaux de la Branche Télécoms ont démarré fin décembre: pendant que le patronat de l'UNETEL s'engraisse, il a piétiné les principes de cette négociation qui veut que l'on se base sur le principe d'un rattrapage de l'année en cours et d'une anticipation pour l'année à venir.

En effet au prétexte que l'indice du coût de la vie pour 2012 est estimé à 1,3%, l'Unetel ne propose pas de rattrapage dans le nouvel accord et propose seulement 1,1% d'anticipation pour 2013, la CGT a préféré s'appuyer sur la réalité du secteur pour faire des propositions permettant de partager autrement les richesses créées.

En France, le secteur des télécommunications est le secteur le plus rentable juste après celui du pétrolier.

Les propositions faites sont donc largement insuffisantes. Pour la CGT, il est plus que temps d'inverser la tendance.



Medef gagnant !

Les négociations "qualité de vie au travail et égalité professionnelle" ainsi que "sécurisation de l'emploi" sont étroitement liées. Le Medef a unilatéralement annulée la première au détriment de l'Égalité et de la qualité du travail.

Le Medef donne priorité à la flexibilité de l'emploi. C'est d'ailleurs la teneur de l'accord signé : la complémentaire santé pour tous en 2016 avec un contenu à négocier, mais dès cette année, la flexibilité des salaires et du temps de travail, ainsi que les contrats de mission sont bien réels.

Pourtant les facteurs d'insécurité ont des conséquences graves sur la santé des salariés.

La CGT n'est pas signataire de cet accord et entend peser auprès du corps législatif, pour que les mesures régressives ne voient pas le jour.

Chômage : le changement c'est quand ?

29 300 demandeurs d'emploi supplémentaires en novembre. Tous les clignotants sont au rouge. Comment peut-il en être autrement quand la croissance est nulle, quand le pouvoir d'achat des ménages est attaqué, quand l'augmentation du SMIC est dérisoire.

Les plus fortes entrées au chômage concernent les salariés en contrat à durée déterminée. La flexibilité et la précarité dans notre pays sont un véritable fléau.

Combattre le chômage nécessite une réelle politique de l'emploi. Il faut conditionner les aides, encadrer les ruptures conventionnelles, interdire les plans de départs volontaires, les licenciements boursiers et relancer la consommation par une revalorisation du pouvoir d'achat.

La CGT s'oppose à toute mesure qui renforcerait la précarité et la flexibilité.

L'accord trouvé instaure plus de précarité

Plus de flexibilité pour les entreprises contre quelques droits nouveaux aux salariés. L'accord sur la réforme du travail, signé par la CFDT, la CFTC et la CFE-CGC satisfait amplement les représentants du patronat. Exemple de ce marché de dupes : la taxation de certains CDD va lui coûter 110 millions d'euros mais l'exonération sur l'embauche de CDI de moins de 26 ans va lui en rapporter 150 millions.

Pour la CGT, cet accord qui permet, par accord d'entreprise, de baisser les salaires et de modifier le temps de travail, ne fera pas reculer la précarité d'autant que les entreprises de plus de 2000 salariés, sont exonérées de mesures spécifiques, alors qu'elles sont les plus grandes utilisatrices de CDD mais elles profiteront en revanche de l'exonération de cotisations sur les CDI.

La CGT solidaire des organisations LGBT russes

Saint Petersburg a promulgué une loi interdisant toute « propagande en faveur de l'homosexualité et de la pédophilie ». La loi bannit ainsi de l'espace public toute expression sur l'homosexualité et l'assimile clairement à une perversion sexuelle ! Le parlement local n'a fait qu'institutionnaliser une homophobie largement répandue dans la population russe. Trois autres régions ont déjà adopté des législations « anti-gay » et l'état russe entend maintenant généraliser cette loi. Face à la vague de protestation tant en Russie qu'à l'International, l'examen du texte a été repoussé. La CGT se déclare solidaire des organisations russes qui s'opposent à cette loi inique et mensongère. En France comme en Russie l'égalité des droits doit triompher !

Rejoignez l'Union Fédérale des Cadres CGT sur son site www.cgt-fapt.fr espace Cadres

La retraite... à transformer en victoire !

La retraite n'est pas sonnée pour les retraités.

Il est pourtant possible de les financer sans baisser le pouvoir d'achat et sans ruiner l'économie. Il suffit de le vouloir et de prendre les mesures ad hoc !

Eradiquer le chômage, augmenter le nombre de cotisants, accroître la productivité, permettre l'investissement, et décider un partage des gains de productivité, c'est bon pour les retraités.

D'ailleurs, même si le Conseil d'Orientation des Retraites reste, dans son rapport récent, sur les bases d'un certain « économisme », il réussit à démontrer que les causes des difficultés de financement ne sont pas démographiques mais bien économiques !

Il s'agit donc de choix politiques.

Sauvons Alcatel-Lucent du démantèlement !

La direction d'Alcatel-Lucent est en passe de gager les brevets et les filiales les plus rentables auprès de la banque Goldman Sachs. Il y a donc un fort risque de démantèlement du groupe au sein duquel ne subsisteraient que les filiales américaines et chinoises. Il ne reste qu'un mois pour préserver un pan important du patrimoine national et les emplois. C'est pourquoi l'État doit intervenir en souscrivant à une augmentation du capital.

D'autant que le gouvernement présentera en février un plan de déploiement de la fibre optique. Les équipementiers français et Alcatel-Lucent en particulier doivent y prendre toute leur place. Les opérateurs télécom doivent acheter français et Alcatel-Lucent doit produire en France !

AIR France : passage en force de la direction

La CGT d'Air France a quitté le jeudi 20 décembre la session du comité central d'entreprise pour dénoncer « le passage en force de la direction » sur la question du temps de travail des personnels au sol.

« La direction a mis unilatéralement à l'ordre du jour la consultation des élus sur le projet d'accord relatif à l'aménagement du temps de travail alors que les expertises demandées dans les CHSCT n'avaient pas toutes été restituées, donc la CGT a claqué la porte ». La CGT va lancer des procédures en justice pour délit d'entrave.

En juillet, certains syndicats d'Air France avaient signé le projet Transform 2015 pour les personnels au sol prévoyant au total 5.122 suppressions de postes dans la compagnie, et une refonte des principaux accords d'entreprise.

Natixis condamnée

Le conseil des Prud'hommes de Paris condamne la Banque Natixis à verser 47 000€ de dommages et intérêts à un salarié cadre métis pour « discrimination raciale ». Suite à un contentieux remontant à 2005, ce cadre embauché en 2001 s'était vu refuser un poste pour une promotion.

Il avait appris par ses collègues et son supérieur que ce refus était dû à la couleur de sa peau.

Il avait alors saisi la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité, qui après enquête avait conclu à l'existence d'une discrimination, confirmée par les Prud'hommes. Aussi, cette victoire doit inciter les salariés victimes des mêmes discriminations datant d'un autre âge, à saisir ces instances.